

Conditions générales d'inscription

Inscription

Le traitement des inscriptions se fait par ordre d'arrivée des dossiers et dans la limite des places disponibles. **L'inscription est considérée comme ferme et définitive accompagnée de l'acompte** ou d'une attestation de prise en charge signée et tamponnée par une Mairie, Conseil Général ou autres.

Il n'y a pas de date limite de clôture d'inscription mais il vous est recommandé de vous inscrire rapidement pour être sûr de bénéficier d'une place dans la session.

Vous recevrez une convocation à réception du solde de la facture ou 8 jours au plus tard avant le début du stage avec tous les renseignements nécessaires au déroulement de la session : adresse, horaires, matériels à apporter, ...

Le prix des sessions comprend :

- ▶ L'encadrement et les frais pédagogiques (matériel et outils pédagogiques)
- ▶ Les frais d'hébergement et de restauration (si demi-pension : repas du midi uniquement)
- ▶ Les assurances et frais de dossiers

Paielement des sessions :

Le coût des sessions doit être réglé en totalité un mois avant le premier jour du stage. Un stagiaire pourra se voir refuser l'accès à la session à défaut du paiement du solde de la facture avant le 1er jour du stage*. Aucune attestation ne sera remise aux participants tant que leur compte ne sera pas soldé*.

*(*sauf prise en charge avec attestation signée).*

Modification du programme

Les stages peuvent faire l'objet d'une modification de dates, de lieux ou d'une annulation. L'indication des lieux et dates ne constitue pas une clause contractuelle. Certains stages peuvent être regroupés dans un même lieu.

Absence et désistement

Les stagiaires ne se présentant pas à la session ou quittant la session en cours, devront en régler la totalité et ne pourront prétendre à remboursement.

Pour un motif de force majeure avec justificatif, un montant sera retenu au prorata du nombre de jours passés en stage.

En cas de désistement :

- ▶ 30 jours et plus avant le stage, il sera retenu 50 euros pour frais de dossier.
- ▶ Entre 30 et 10 jours avant le stage, il sera retenu 150 euros*.
- ▶ Moins de 10 jours avant le stage, il sera retenu 300 euros au titre des frais engagés.

* L'acompte, après déduction des frais de dossiers, pourra être reporté sur une autre session sous certaines conditions, nous contacter.

Report ou annulation d'une session

En cas d'annulation d'une session pour cause d'effectif ou d'encadrement insuffisant, les stagiaires en seront informés par courrier ou téléphone avant le début du stage. Une solution de remplacement leur sera proposée. En cas de non report de l'inscription, les sommes versées seront intégralement remboursées sans autre indemnité.